

Aide-mémoire administratif

Gestion privée SSQ

Document réservé au conseiller

Admissibilité	Tout résident canadien ayant un actif de 500 000 \$ et plus détenus personnellement ou en combinant les comptes Entreprise ou Familial. Familial : membres de la famille immédiate des clients de Gestion privée SSQ.
Outils de suivi et services offerts	- Politique de placement personnalisée - Relevé de placements trimestriel - Planification à la retraite personnalisée
Frais de gestion	Rabais des frais de gestion par rapport à notre produit régulier
Montant minimum	500 000 \$
Régimes offerts	Tous les régimes sont admissibles, qu'ils soient enregistrés ou non-enregistrés.
Véhicules de placement admissibles	- Tous les Fonds de placement garanti (FPG) SSQ, incluant leurs options de garantie. - Les Comptes à intérêt garantis (CIG) réguliers.* - CIG Échelonné* *Des CIG et CIG Échelonnés peuvent être acquis dans les adhésions faisant partie de ce programme, selon les modalités régulières. Le CIG Boursier SSQ est exclu de cette offre. Cependant, seuls les investissements en Fonds de placement garanti (FPG) SSQ sont considérés dans le calcul du montant minimum applicable pour faire partie du programme.
Prêt REER	Permis
Transactions électroniques	Le produit ne peut être transigé sur FundSERV.
Option d'équilibrage automatique des actifs à la cible (trimestriel ou mensuel)	Disponible uniquement sur demande. Veuillez l'indiquer à la section <i>Instructions supplémentaires</i> du formulaire d'adhésion. Cette option est offerte sans frais.
Rémunération	Les options de rémunération suivantes sont disponibles : - Sans frais - Récupération de commission - conseiller

**Traitement des demandes de transactions
des parts de Fonds de placement garanti
(FPG) SSQ**

Veillez vous référer à la *Notice explicative et Contrat* pour connaître le délai pour le traitement des demandes de transactions.

Formulaires d'adhésion

Adhésion régulière : **FRA1847**

Adhésion régulière – CELI : **FRA1848**

Informations requises pour la mise en vigueur d'un dossier de Gestion Privée :
FRA1164

- Identification du (des) investisseur(s)
- Confirmation du rééquilibrage (s'il y a lieu)
- Confirmation du niveau de commission

Si plus d'un investisseur (groupe) :

Remplir le formulaire d'adhésion pour chaque membre du groupe selon le type d'adhésion (voir ci-dessus).

Notice explicative et Contrat

À l'adhésion, vous devez remettre à votre (vos) client(s) la *Notice explicative et Contrat*, accompagnée de l'Amendement à la *Notice explicative et Contrat*.

